

Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 27 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (230r, 231v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 27 août 1871, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/11138>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 août 1871](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé

Godin envoie la somme de 4 000 F à Coulon et prévoit de le voir à Paris quand il retournera à Versailles. Godin indique à Coulon qu'il s'est reposé à Guise et qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper d'une affaire de contrefaçon ni de son livre dont *L'Avenir national* et *La Cloche* ont publié un compte rendu. Sur la publicité à donner au livre dans les journaux républicains. Godin informe Coulon qu'il a confié des exemplaires du livre à Peyrat et à Joigneau à destination du *Siècle*, et que de bons articles sur le livre ont été publiés dans les journaux de Saint-Quentin.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Idées politiques](#), [Information](#), [Livres](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Joigneau \[monsieur\]](#)
- [Peyrat \[monsieur\]](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Solutions sociales*, Paris, A. Le Chevalier, 1871.](#)
- [L'Avenir national : journal politique quotidien, Paris, 16 août 1871.](#)
- [Le Siècle, Paris, 1836-\[1932?\].](#)
- [Mangin, Arthur, « Revue de la science sociale », *La Cloche*, 25 août 1871](#)

Événements cités [Édition de *Solutions sociales* \(1871, Paris\)](#)

Lieux cités

- [Paris](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Coulon, Georges (1838-1912)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Administration
- Droit/Justice
- Franc-maçonnerie

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1838 à Paris et décédé en 1912 à Paris. Fils d'un chorégraphe et d'une actrice, probablement enfant naturel du dramaturge Eugène Scribe, Georges Coulon étudie le droit et devient clerc de notaire en 1860 puis avocat au barreau de Paris en 1862. Libre-penseur, franc-maçon et républicain, il travaille auprès de l'avocat Jules Favre. Il voyage en Égypte en 1869. Coulon est nommé préfet de Vendée par [Gambetta](#) en septembre 1870. Il sert six mois à ce poste, retourne ensuite au barreau et travaille en qualité d'avocat de la [Compagnie du canal de Suez](#). Coulon correspond à cette époque avec Jean-Baptiste André Godin à propos des élections législatives de 1869, auxquelles [Jules Favre](#) est candidat républicain, et à propos du Familistère. Godin charge Coulon de questions juridiques relatives à ses affaires industrielles et au procès qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#). Coulon se marie en 1880 avec Geneviève Pelletan, fille du républicain Eugène Pelletan (1813-1884) et sœur du socialiste Camille Pelletan (1846-1915), avec laquelle il a six fils. Nommé conseiller d'État en 1881, Coulon est détaché à la direction des Postes et Télégraphes de 1887 à 1889. C'est à cette époque qu'il visite le Familistère en compagnie de son épouse, après une quinzaine d'années sans relations avec Godin : « Certes, nous nous souvenons de vous, ma femme et moi, écrit Godin à Coulon le 8 avril 1887 quelques jours avant sa visite, et votre souvenir nous était même particulièrement présent ces jours-ci. » Coulon réintègre le Conseil d'État en 1890, dont il est le vice-président de 1898 jusqu'à sa mort en 1912. Georges Coulon est abonné à la revue du Familistère, *Le Devoir*. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, officier de l'ordre en 1887, commandeur en 1896, grand officier en 1906 et grand-croix en 1909.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

27 Août 1848

Monseigneur Coulon

par une autre lettre du 20 avenir
avez les papiers d'affaires qu'elle
m'envoyait.

je vous transmets ci-joint un équivalent
de 100 francs pour vous permettre
de faire faire vos débours que vous
avez à faire pour moi. Je vous
désire que ce dépôt soit fait
avant le vendredi matin à Versailles
la veille de l'ouverture de la session
pour éviter de faire des frais pour
votre retour. En partant, faire
des gares de la semaine, le matin
de Vendredi.

Le repos sera pour moi dans toute
la plus grande partie. Depuis plusieurs jours je
fais que je suis assis devant l'écriture
de la question d'entreposage mais sans
conclure rien. Je vous je le suspends
vous lui donnerez le développement
nécessaire.

Je m'occupe moins depuis
le vendredi 10 juillet, lorsque nationalisé
et à Paris en article à mon sujet
d'abord à Paris vendredi 13 juillet et consécutivement
à Molenbeek. Deux pages je ne veux

150

je m'en suis à quoi je
peux me référer sans me faire
engager à la droite. mais depuis
il me fait venir à la gauche que ce
n'est bien le pourcentage Républicain
les plus avancés qui pourraient faire
le premier article sur mon titre
les articles demandent d'ailleurs aux
lecteurs qui cherchent les défections
il peut donc être avantageux de leur
offrir le niveau. j'ajoutai qu'il con-
sisterait à ce pourcentage dont la
soule des abonnés n'attire que les
moyens d'abonnement de la république
bon et de révolution. et que l'opposition
demanderait que les lecteurs peuvent décliner
des élections si on le juge bon.

je vous ai dit que je vais tenir
un volume qui regarde de la révolution
qui a été établie au siècle, je n'ai
rien fait de révolution.

de bons articles ont été publiés dans
le pourcentage de la révolution.

proposition avec tous les documents relatifs
aux frais de prêts connus.

Bien à vous

J. J. J.